



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Rencontres export agro  
CEMD - Montpellier  
19/09/2024**

# Sommaire

## 1. Les missions du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de FranceAgriMer à l'export

- 1.1 Exigences des pays tiers et objectifs des négociations
- 1.2 Répartition des rôles de l'administration (BEPT-FAM-CAA)
- 1.3 Le rôle du service économique régional

## 2. Les outils

- 2.1 Les outils pour cibler les marchés
- 2.2 Les outils pour les agréments
- 2.3 Les outils de la certification

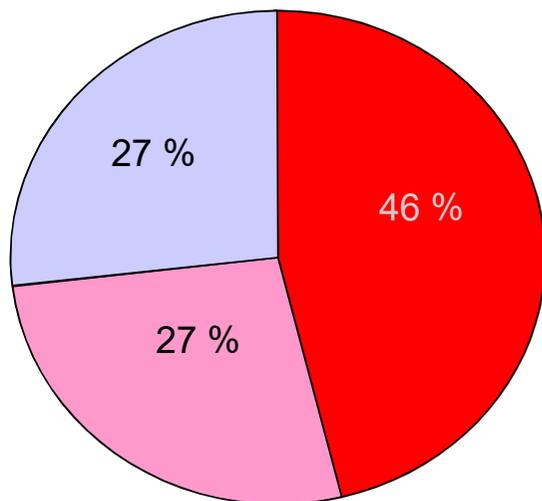
# 1. Missions du MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) et de FranceAgriMer à l'export

# Contexte général de l'exportation

**Suppression progressive des barrières tarifaires douanières...**

**... Mais montée progressive des barrières sanitaires**

***Les 3 / 4 des produits échangés dans le monde ...***

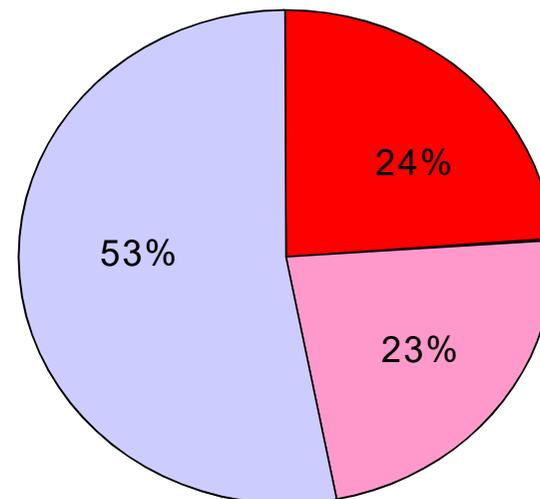


**produits très sensibles :**  
poissons, viandes,  
produits laitiers,  
animaux vivants

**produits sensibles :** fruits  
et légumes, céréales,  
certains produits  
transformés, ...

**produits peu sensibles :**  
café, vins, alcools, tabacs;  
huiles, sucre, ...

***... et près de la moitié de ceux exportés par la France ...***



***...sont sensibles ou très sensibles d'un point de vue sanitaire***

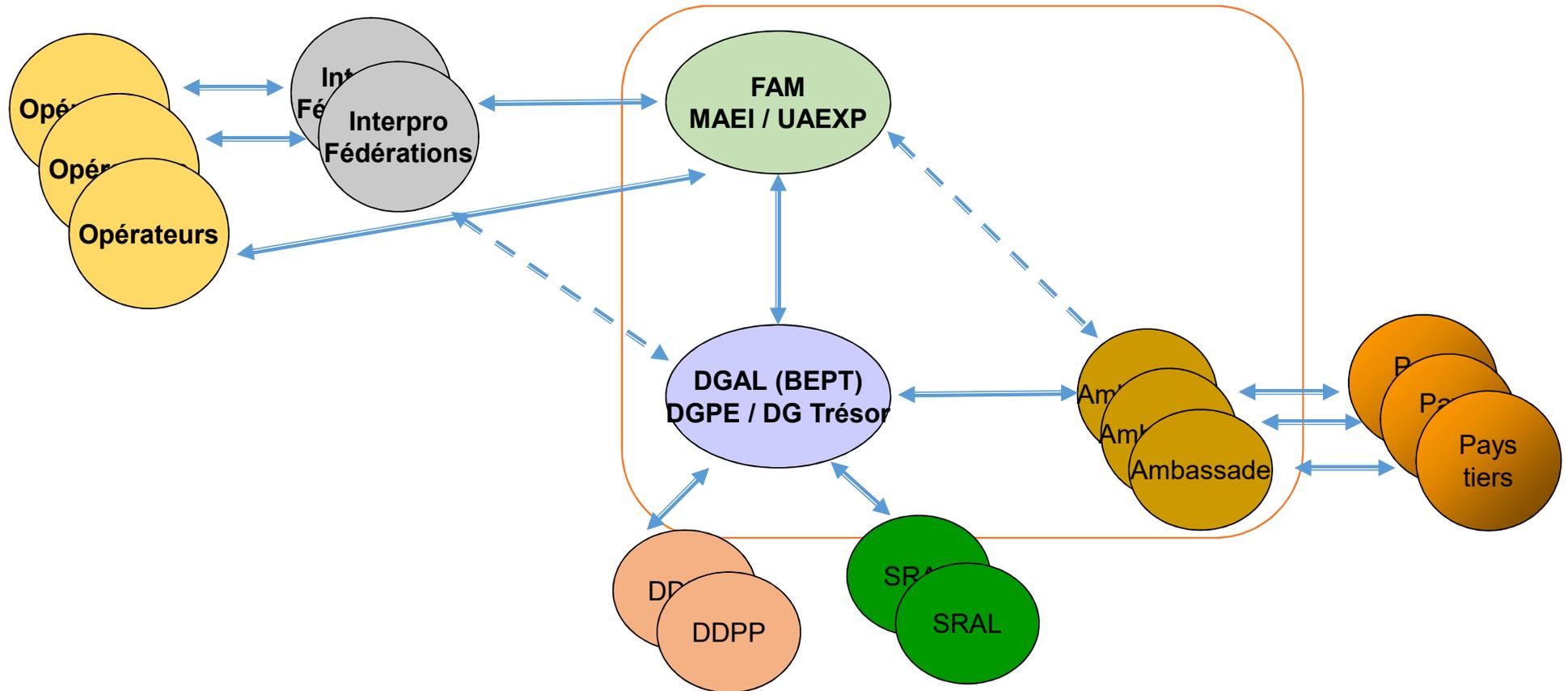
# Contexte général de l'exportation

Des mesures SPS établies sur des bases scientifiques, au sein d'un cadre normatif international

**3 fondements** dans le droit international pour les procédures de certification



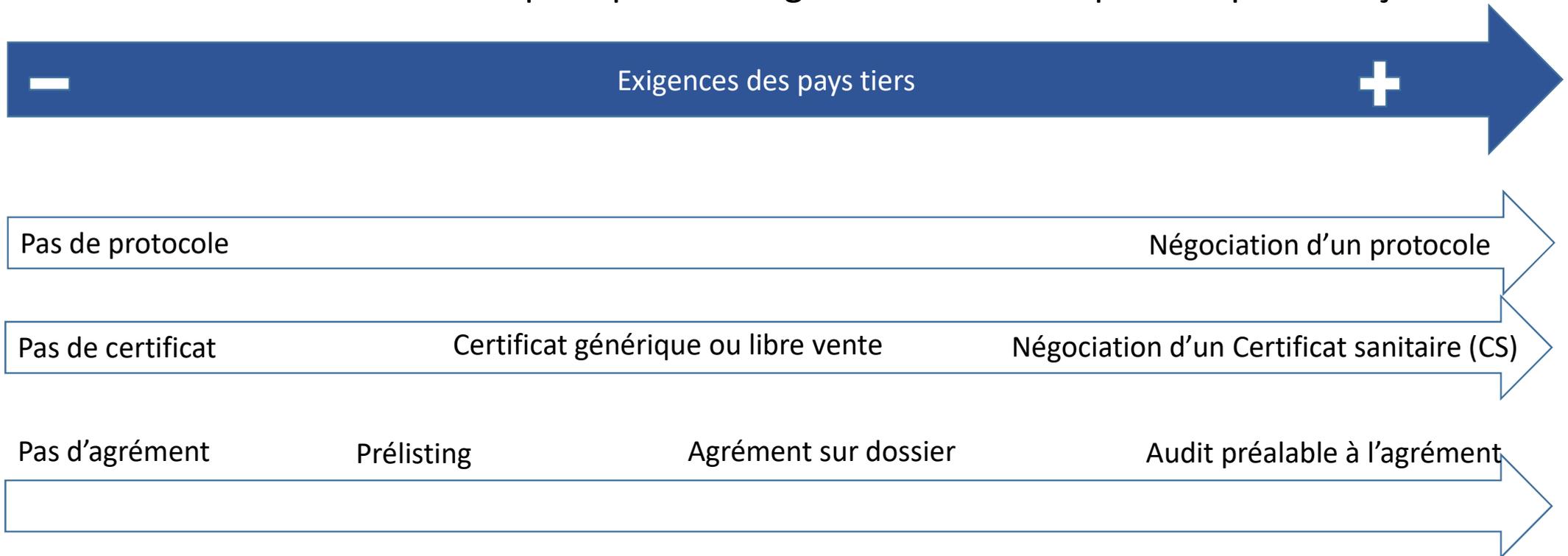
# Acteurs et interactions du monde de l'export



# Exigences des Pays Tiers et objectif des négociations

# Les exigences des pays tiers

Les conditions d'export vers les pays tiers pour les marchandises des domaines sanitaires et phytosanitaires sont plus ou moins contraignantes. Elles sont régies par des normes internationales puis par une réglementation européenne puis française.



## Types d'équivalence :

- Reconnaissance totale : l'agrément CE est suffisant pour exporter vers le Pays Tiers 😊
- Reconnaissance partielle : un agrément pays tiers spécifique est demandé en plus de l'agrément CE 😞

Que la reconnaissance soit totale ou partielle, plusieurs cas de figure peuvent se présenter pour les agréments :

- Le Prelisting : le pays tiers délègue à la France le choix des établissements agréés 😊
- L'agrément sur audit par les inspecteurs des pays tiers : le pays tiers exige des dossiers d'agrément et vient auditer chaque établissement ou certains établissements d'une liste par sondage 😐
- Pas d'agrément établissement, mais exigence d'audit à chaque expédition 😞

# Les objectifs de la négociation

- L'**ouverture ou la réouverture** des marchés fermés
- Le **maintien** d'un marché ouvert,
- Améliorer l'accès à ce marché (**facilitation**)
- 

**NB : une négociation peut prendre de 1 mois à ...  
10 ans !**

# Les objectifs de la négociation

## ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

- Anticiper les blocages :
- Liés à la survenue d'événements SPS,
- Liés à des changements de conditions de certification (évolution de la législation pays tiers par exemple)
- Liés à des anomalies relevées par des contrôles aux frontières

Maintenir  
des  
marchés

Ouvrir  
des  
marchés

Faciliter l'accès  
aux marchés

- Des marchés encore fermés (embargo pour cause sanitaire, barrières non sanitaires, marché fermé pour les produits français)
- Etudier, classer, traiter les dossiers de priorisation (pour utiliser avec efficacité les ressources publiques)
- Chercher à limiter les exigences des pays tiers en matière de protocoles, certificats, agréments
- Renégocier un CS trop contraignant,
- Elargir le champ des flux d'exportation (élargir l'éligibilité de produits, animaux, espèces...)
- Augmenter le nombre d'établissements agréés

## Objectif des (ré)ouvertures de marché :

- Limiter les exigences sanitaires des pays tiers
- Obtenir la clause la plus favorables pour les agréments d'établissements (prelisting,) lorsque le pays tiers demande des agréments

## Objectif des maintiens de marché

### Anticiper les blocages :

- **dus à la survenue d'évènements sanitaires**  
→ Communiquer sur les mesures de gestion FR pour rassurer le Pays Tiers,  
Négocier des accords de zonage
- **dus à des changements de conditions de certification (évolution de la législation pays tiers par exemple)**
- **dus à des anomalies relevées par des contrôles aux frontières**

## Objectif des facilitations de marché

- Une fois la confiance obtenue, nous pouvons renégocier ou augmenter le nombre d'établissements agréés
  - Certificats dont le protocole est trop contraignant
    - Ex : supprimer ou alléger certains tests
  - Elargissement sur les produits, animaux ou espèces éligibles à l'export
    - Ex : viande issue de bovins de plus de 30 mois
  - Nouvel audit pour augmenter le nombre d'établissements agréés

# Les rôles des acteurs de l'administration à l'export

## Le rôle du BEPT – Bureau des exportations vers les Pays tiers (DGAL)

- Rédige et négocie les protocoles et certificats sanitaires en lien avec les CAA
- Accompagne avec FAM les missions d'audit,
- Supervise la gestion des non-conformités aux frontières,
- Suit les sujets SPS des instances internationales (UE, OMC...) en lien avec le bureau des négociations européennes et multilatérales de la DGAL
- Partage avec les autres Directions du MASA et les autres administrations, la stratégie export

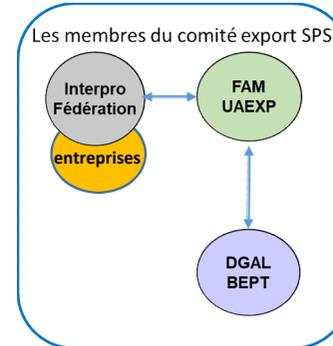
# Le rôle de l'Unité d'appui aux exportateurs (MAEI – FranceAgriMer)

## L'Unité d'appui aux exportateurs :

- anime les comités SPS où se font les priorisations des demandes de négociation,
- prépare et participe aux audits sanitaires et phytosanitaires.
- gère les listes des établissements agréés pour l'exportation vers les pays tiers.

## Le comité export SPS

Pour réaliser les missions qui lui sont confiées, le comité export SPS est l'instance qui réunit administration et professionnels



Le comité SPS est divisé en 5 sections qui se réunissent chacune 2 fois par an :

- Section I : génétique végétale
- Section II : produits végétaux
- Section III : génétique animale et animaux vivants
- Section IV : Denrées animales d'origine animale
- Section V : Alimentation animale, co et sous produits animaux

## Les Services économiques régionaux en ambassade (SER)

- Travaillent sur les dossiers priorités lors des comités SPS avec les autorités compétentes dans les pays tiers et autres dossiers d'accès au marché.
- Donnent leur avis (économique, technique et diplomatique) sur les demandes de priorisation
- Pilotent les négociations dans les pays
- Assurent le suivi avec les pays tiers de la mise en œuvre des protocoles
- Interviennent lors des blocages de marchandises par le pays tiers
- Informer les pays tiers des politiques de sécurité sanitaire et de la situation sanitaire en France

## 2. Les outils

## Cibler les marchés

Les entreprises du secteur agroalimentaire qui souhaitent exporter doivent impérativement se renseigner, lors du ciblage de leurs marchés, sur les points suivants :

- L'ouverture sanitaire ou phytosanitaire du pays à leurs produits
- Le niveau des barrières tarifaires
- La réglementation export du produit, ainsi que les règles sanitaires et phytosanitaires qui s'appliquent dans le pays visé. Ces dernières peuvent être plus ou moins contraignantes.

## Informations économiques

- Il existe différents outils qui permettent d'obtenir des données chiffrées sur nos exportations ou sur les importations des pays.
- Cette démarche permet aux professionnels de définir leurs pays cibles à partir d'une connaissance plus fine des marchés et d'éviter de répondre au coup par coup aux sollicitations à l'export sans pouvoir pérenniser leurs flux.
- Le lien suivant permet d'accéder aux analyses économiques réalisées par FAM : <https://www.franceagrimer.fr/Concerter/Les-commissions-thematiques-interfilieres/Commission-thematique-internationale/Analyses-economiques>
- Le rapport "**Performances des filières à l'export**" est produit chaque année par la Direction Marchés, Etudes et Prospective de FAM (site internet FranceAgriMer)

## Se renseigner sur l'état des marchés

Exp@don et Expadon 2 permettent aux entreprises de savoir si un marché est ouvert ou fermé .

Vous y trouverez une  information  en temps réel sur les conditions à l'exportation : embargos ou restrictions sanitaires imposées par les pays importateurs.

<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Login>

<https://www.expadon.fr/accueil.html>

# Se renseigner et faire une demande d'agrément

## ➤ Outil Expadon 2

Expadon2 <https://agrément.expadon.fr/expadon2-webapp>

Bienvenue sur le portail Expadon 2

Réalisez vos demandes d'agrément et de certification en quelques clics

Rechercher une information ou un document

Recherche avancée

Connectez-vous pour plus d'informations

Flash Info

Newsletter Expadon 2 - Février 2023

Pour découvrir les dernières nouveautés Expadon 2, [consultez la Brève d'information Expadon 2](#)

Arrêt de l'utilisation d'Exp@don pour le domaine Végétal

Pour le domaine végétal uniquement, Exp@don n'est plus mis à jour depuis le 3 janvier 2023, nous vous demandons de vous référer uniquement au module InfoCom pour effectuer vos recherches réglementaires ou de modèles de certificats

50 dernières publications

Certificat pour l'exportation

Informations utiles

Certificat pour l'exportation (opérateurs)

Faire une demande de certificat

Certificat pour l'exportation (administration)

Accéder à mon tableau de bord

Agrément pour l'exportation

- Domaine Sanitaire
- Domaine Phytosanitaire

Faire une demande d'agrément

Se rendre directement sur le portail Expadon 2 et cliquer sur le lien proposé dans le bloc Agréments

## Se renseigner et faire une demande d'agrément

### ➤ Outil Expadon 2 – module agrément

### Ce module permet de :

- consulter les conditions pour obtenir cet agrément, notamment les documents à fournir (habilitation au module nécessaire)
- faire une demande d'agrément sanitaire à l'exportation et de suivre son évolution

Le module de gestion des agréments est ouvert pour les filières suivantes : viande bovine, viande porcine, viande de volaille, produits laitiers, œufs, produits de la pêche, alimentation animale et sous-produits animaux, animaux vivants, génétique animale et végétale, végétaux et produits végétaux.

# Se renseigner et faire une demande d'agrément

## ➤ Outil Expadon 2 – module agrément

<https://expadon.fr/sites/infocom-site/accueil/documentation-portail-E2.html>

### 1- Créer un compte

#### • Pour un professionnel

Chaque utilisateur devra disposer d'un compte utilisateur individuel (si vous n'en disposez pas déjà un) sur le service du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire; **moncompte**; et d'une habilitation au portail documentaire Expadon 2.

Pour savoir comment créer un compte ou pour plus d'information sur ce service simple et rapide, [cliquez ici](#).

Pour toute question ou demande d'assistance concernant votre compte d'inscription, veuillez contacter : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)

#### • Pour un agent de l'administration (DDETSPP, SRAL ou DGTRESOR)

Chaque utilisateur devra disposer d'un compte utilisateur individuel Agricol.

- Pour un agent du DGTRESOR, il doit prendre contact avec le centre de support du Ministère de l'Agriculture [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr) pour la création de son compte Agricol.

- Pour un agent en DDETSPP ou SRAL disposant déjà de son compte Agricol, il peut faire directement sa demande d'habilitation au portail documentaire Expadon 2 en remplissant le formulaire approprié.

### 2- Faire une demande d'habilitation

Pour toute demande d'habilitation, une fois votre compte créé, veuillez renseigner ce [formulaire de demande d'habilitation](#)

### Créer et gérer ses abonnements à la lettre d'information

Consulter [le guide utilisateur](#)

### Demander de l'aide ou obtenir des informations sur son habilitation

Pour toute question ou demande d'assistance concernant votre habilitation au portail documentaire Expadon 2, renseigner ce [formulaire de demande d'assistance](#)

# Le processus agrément

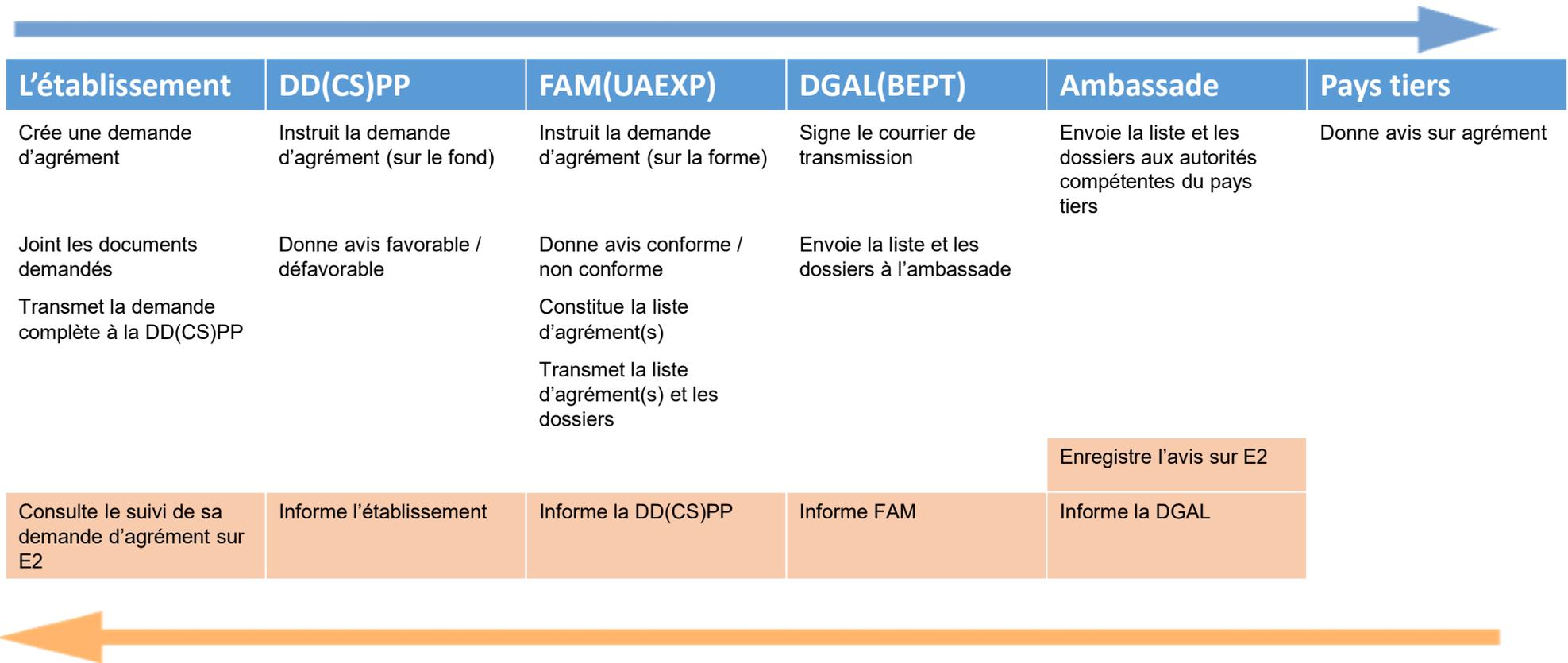
- ✓ Consulter les informations sur les modalités d'agrément
- ✓ Déposer son dossier d'agrément, le faire valider par sa DDPP (ou SRAL)
- ✓ Certains pays, pour certains produits demandent un enregistrement supplémentaire sur leur propre plateforme (exemple du système chinois CIFER)

The screenshot shows the 'Expadon 2' interface with the 'AGREMENTS' tab selected. The breadcrumb trail is: 'Vous êtes ici > Rechercher Couple pays (ou zone écon) / produit > Données du couple pays/produit [Consultation] (1050)'. The main content area is for 'MYVPC02' (Viande porcine). It features several tabs: 'Données principales', 'Données spécifiques', 'Conditions export', 'Paramétrage de la liste', and 'Evénements CPP'. The 'Conditions export' tab is active, showing a 'Type de réglementation' section with a dropdown menu containing 'Agrément export' (selected), 'Appel à candidature', and 'Catégories de produits agréés'. Below this is the 'Indicateurs pour les agréments' section, showing 'Les agréments portant sur ce couple pays/produit sont-ils :' with radio buttons for 'Renouvelable' (selected), 'Prolongeable', and 'Aucun', and a value of '3 An(s)'. The 'Liste des conditions d'export' section contains a table with 7 rows, each with a checkbox, a number, and a link to a document.

<input type="checkbox"/>	N°	Nom condition
<input type="checkbox"/>	1	<a href="#">Modalités d'agrément MAJ 10/01/2020</a>
<input type="checkbox"/>	2	<a href="#">Note de service</a>
<input type="checkbox"/>	3	<a href="#">Questionnaire FR</a>
<input type="checkbox"/>	4	<a href="#">Questionnaire FN</a>
<input type="checkbox"/>	5	<a href="#">Documents complémentaires</a>
<input type="checkbox"/>	6	<a href="#">Liste en vigueur - Etablissements agréés</a>
<input type="checkbox"/>	7	<a href="#">Formulaire d'évaluation annuelle</a>

Exemple : Malaisie\_v viande de porc  
Liste des conditions à l'export

# Etablissement des listes d'agrément



# Renseigner un certificat sanitaire

## ➤ Certifier sur TRACES NT

- Depuis le 1er octobre 2021, on trouve dans l'application TRACES NT – module Phyto les certificats phytosanitaires export pour les végétaux.
- Depuis le 15 octobre 2021, on trouve dans TRACES NT- Module INTRA les certificats nécessaires pour les professionnels impliqués dans les mouvements d'animaux vivants et produits génétiques vers d'autres états membres ou en transit par d'autres états membres avant d'être exportés vers un pays tiers.
- On trouve sur TRACES NT- module Export les certificats sanitaires négociés par l'UE dans le cadre d'accords de libre échange. Dans ce cas, le certificat sanitaire n'est pas disponible sur Exp@don, une information renvoie vers Traces.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 les certificats sanitaires pour les produits d'origine animale et les certificats phytosanitaires pour les plantes et produits végétaux à faible risque (tels que les fruits et légumes) exigés par le Royaume Uni suite au Brexit sont disponibles dans Traces NT - module Export.

## Renseigner un certificat sanitaire

➤ Certifier via Expadon 2 <https://www.expadon.fr/accueil.html>

- Certificats sanitaires officiels négociés entre la France et les pays tiers, les certificats non négociés et les certificats à titre de renseignement.
- On trouve dans le module certificats d'Expadon 2 les certificats sanitaires de la filière lait et produits laitiers ainsi que les certificats viandes et produits carnés
- On trouve sur Exp@don les certificats des autres filières → mais ceux-ci ont vocation à passer sur l'outil Expadon 2 d'ici fin 2024.

# Merci de votre attention

Anne-France BESNARD

Cheffe de l'Unité d'Appui aux exportateurs

Mission des affaires Européennes et Internationales

Tél : +33 1 73 30 20 17

[anne-france.besnard@franceagrimer.fr](mailto:anne-france.besnard@franceagrimer.fr)

**[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)**